Apei **Périgueux**

Projet associatif

2023-2030

Vivons ensemble nos différences

Apei Périgueux
Vivons ensemble nos différences

Sommaire

Préambule p. 2

L'histoire de l'Apei Périgueux p. 3

L'Apei Périgueux en chiffres p. 4

Les valeurs et principes d'intervention associatifs p. 5

Les établissements et services p. 7

Orientation 1 — Placer au coeur de tous les accompagnements la notion de parcours p. 9

Orientation 2 — Innover pour mieux répondre aux besoins des personnes et des familles p. 11

Orientation 3 — Renforcer la capacité à coopérer pour rendre la société plus inclusive p. 15

Orientation 4 — Réaffirmer la militance de l'association p. 17

Préambule

Ce projet associatif constitue pour les prochaines années la feuille de route de l'Apei Périgueux et de l'ensemble de ses acteurs : personnes accompagnées, familles et amis, professionnels. Il doit aussi nous guider dans nos relations avec les autorités et nos différents partenaires.

Les associations parentales sont caractérisées par le partage d'une conviction, la nécessité de co-construire aussi bien les solutions d'accompagnement des personnes que les projets avec l'ensemble de leurs parties prenantes à commencer par les personnes en situation de handicap, les familles et les professionnels. C'est cette logique de triple expertise que nous avons privilégiée dans la réactualisation de notre projet associatif.
Notre méthode de réécriture s'est déroulée en respectant les principales phases suivantes :

- Un atelier de cadrage stratégique avec le conseil d'administration et les directions portant sur le diagnostic du projet 2017-2022 et la projection de l'ambition
- Une journée de lancement regroupant plus de 200 personnes en situation de handicap, familles, professionnels et présentant les concepts émergents (autodétermination et pouvoir d'agir des personnes, transition inclusive, etc.)
- Quatre ateliers dans lesquels 65 acteurs issus de notre triple expertise ont fait émerger les attentes pour notre nouveau projet associatif et les actions à engager

À travers ce projet, nous continuerons à mettre en place des actions concrètes visant à sensibiliser l'opinion publique, à promouvoir l'inclusion dans tous les domaines de la vie (éducation, emploi, logement, culture, santé, etc.) pour développer l'autonomie des personnes en situation de handicap et à permettre aussi le cheminement progressif vers l'autodétermination. Nous serons résolus à renforcer les liens entre les familles concernées, à développer les espaces d'échanges et de partage d'expériences. Notre engagement visera aussi à rechercher une meilleure reconnaissance du travail de nos professionnels, acteurs indispensables à la qualité de l'accompagnement de nos « enfants ».

En tant qu'association affiliée à plusieurs réseaux nationaux (dont l'Unapei), nous nous engageons à collaborer activement avec les autres acteurs du mouvement parental et les instances nationales, régionales, dans le but de renforcer notre impact et d'obtenir des avancées significatives dans la prise en compte des besoins spécifiques des personnes en situation de handicap.

Ensemble, portons haut nos valeurs et notre engagement, conscients que notre action contribue à faire évoluer les mentalités et à transformer positivement la réalité vécue par les personnes en situation de handicap et leurs familles.

Hervé Mazière, Président de l'Apei Périgueux

L'histoire de l'Apei Périgueux

L'association départementale des parents et amis d'enfants inadaptés (Adapei) a été créée en 1970 : elle est devenue, depuis, l'Apei Périgueux.

Les premiers établissements créés (ou repris) l'ont été grâce au combat remarquable des parents et militants pionniers, confrontés alors à l'absence de réponses institutionnelles pour leurs proches.

À l'origine, tous étaient destinés aux personnes adultes en situation de handicap mental.

Une première évolution notable, dans l'histoire de l'Apei Périgueux, est l'ouverture en 2008 d'un Établissement pour Adolescents Polyhandicapés (EAP). Sur la demande à l'époque de la DDASS, il s'agissait de mobiliser l'expertise de la MAS « Héliodore » sur l'accompagnement des personnes adultes polyhandicapés pour pallier la carence d'offre pour les adolescents polyhandicapés.
Cinq années plus tard (en 2013), après une nouvelle sollicitation de l'Agence Régionale de Santé (ARS), l'EAP devenait EEAP (Établissement pour Enfants et Adolescents Polyhandicapés) avec la reprise de l'accueil de jour installé pour ces enfants par le Centre Hospitalier de Périgueux.

La seconde évolution notable, après de longues années de plaidoyer auprès des autorités, est l'ouverture en 2013 d'un établissement pour personnes handicapées vieillissantes (le Foyer de Vie « Lou prat dòu solelh » à Ribérac).

La dernière évolution notable, à partir de 2015, est l'ouverture de l'Apei Périgueux vers des personnes présentant d'autres déficiences et/ou vers d'autres territoires.
L'association a en effet été saisie par d'autres associations gestionnaires, de taille plus modeste, pour une intégration à l'Apei Périgueux. Leurs démarches ont été appuyées par les autorités (ARS, Conseil Départemental).
Trois fusions seront concrétisées avec les associations « Association Accueil des Sourds Aveugles La Peyrouse », « Le Bercail », « Ribérac Epanouissement ». Cinq établissements, dont un qui accompagne des personnes atteintes de surdi-cécité et deux qui accompagnent des personnes cérébrolésées, ont ainsi rejoint l'Apei Périgueux entre 2017 et 2019.

L'association regroupe aujourd'hui 16 établissements et services, dont les présentations sont exposées pages 7 et 8.

L'Apei Périgueux en chiffres (2023)

600
personnes accompagnées

200
adhérents

530
salariés

16
établissements et services

Les valeurs et principes d'intervention associatifs

LE RESPECT

Chaque établissement et service de l'Apei Périgueux s'engage à respecter les droits humains et universels de chaque personne (les personnes accueillies, les personnes accompagnées, les familles, les professionnels, les bénévoles, les partenaires, …).
Ces droits peuvent être issus de la déclaration universelle des droits de l'homme, de la Charte des droits et des libertés de la personne accueillie, de la Charte des droits et libertés de la personne majeure protégée, …
Chaque personne accompagnée, accueillie, salariée, intervenante... est respectée dans sa dignité et son intégrité, dans son intimité, dans ses droits, en tant qu'être unique et libre de son choix de vie, de ses croyances, de son identité et de son orientation sexuelles, de sa vie spirituelle,…

L'AUTO-DÉTERMINATION

Chaque établissement et service de l'Apei Périgueux s'engage à permettre à chaque personne accompagnée d'être actrice de sa vie en lui offrant la possibilité d'exercer le droit de gouverner sa vie sans influence externe indue et à la juste mesure de ses capacités.
Avoir le pouvoir de décider pour soi-même est un apprentissage qui se développe. Accompagner les personnes en situation de handicap à devenir ce qu'elles ont envie d'être, avec un soutien adapté, c'est permettre à chacune de participer à la société en tant que citoyenne et d'accéder au bien-être à la fois émotionnel et matériel qui contribue à une meilleure qualité de vie.

Chaque professionnel de l'Apei Périgueux s'engage à mettre en place la démarche d'autodétermination au cœur de ses interventions.

LA PLACE DES FAMILLES

L'association, ses établissements et services, portent une attention continue aux besoins et attentes des familles, des proches, aux solutions de répit et d'aide aux aidants. Les familles et proches doivent se sentir en sécurité, entendues et en confiance.
L'Apei Périgueux agit en proximité pour que proches et familles soient le moins isolé possible et obtiennent écoute, soutien, conseils et informations.

L'ACCESSIBILITÉ

Les interventions doivent être pensées dans leur accessibilité la plus large : offrir systématiquement la possibilité d'un accès à tout pour tous.
Chaque établissement et service de l'Apei Périgueux interroge dans ses interventions les multi-facettes de l'accessibilité : physique, à l'information, à la communication, à la vie de la Cité, à la citoyenneté,…

LA COMPLÉMENTARITÉ ET LA TRANSVERSALITÉ

La complémentarité et la transversalité doivent être au service de la continuité des parcours. Chaque établissement et service de l'Apei Périgueux s'engage à renforcer les modalités de ses accompagnements, à poursuivre la mise en œuvre d'accompagnements modulables, à développer les passerelles inter-établissements et services au sein de l'Apei Périgueux et auprès de l'ensemble des partenaires du territoire.

LA TRANSITION INCLUSIVE

La transition inclusive est la mise en mouvement de différents acteurs : personnes accompagnées, citoyens, familles, professionnels, acteurs politiques, économiques, associatifs, éducatifs, … visant à la création d'un environnement où toutes les personnes sont respectées de manière équitable et ont accès aux mêmes possibilités en termes d'habitat, de santé, d'éducation, de travail, de loisirs, de citoyenneté, …
Ces mouvements obligent chacun de ces acteurs à sortir de ses habitudes, à faire évoluer ses pratiques d'accompagnement, à travailler ensemble et en coopération, notamment avec le milieu ordinaire, avec le droit commun, à faire évoluer sa culture professionnelle.

LA CONTINUITÉ D'ACCOMPAGNEMENT ET DE PARCOURS

Le principe de continuité d'accompagnement permet de garantir un accueil et un accompagnement d'une personne en situation de handicap à tout instant. Pour mettre en œuvre cette continuité, les établissements et services mobilisent différents dispositifs : ouverture permanente, accueil d'urgence, accueil temporaire, accueil de jour, stages, …
Le parcours de vie recouvre le cheminement individuel et accompagné de chaque personne en situation de handicap dans les différentes dimensions de la vie : personnelle et relationnelle, professionnelle et sociale, familiale et citoyenne. La continuité des parcours de vie est un enjeu de qualité de vie et de bien-être, donc de santé. Les établissements et services de l'Apei Périgueux s'attachent à ce que la continuité des parcours des personnes soit assurée évitant ainsi toute rupture ou absence de solution.

Les établissements et services

HABITAT ET ACCOMPAGNEMENT SPÉCIALISÉ

- 2 MAS Héliodore
- 3 EEAP Calypso
- 4 5 FAM / FV Résidence du Val de Dronne

HÉBERGEMENT ET VIE SOCIALE

- 6 FV La Peyrouse
- 7 8 FV / FAM Le Bercail
- 9 FV Lou Prat Dòu Solelh
- 10 FV Lysander
- 11 12 SAVS Résidences de l'Isle
- 13 14 FH Résidences de l'Isle
- 15 GEM Apei

TRAVAIL

- 16 EA Restauvézère
- 17 EA Òsea
- 18 19 20 ESAT Òsea

SIÈGE SOCIAL

- 1 Direction générale

Liste des sigles d'établissements :

- **EA :** Entreprise Adaptée
- **EEAP :** Établissement pour Enfants et Adolescents Polyhandicapés
- **ESAT :** Établissement et Service d'Aide par le Travail
- **FAM :** Foyer d'Accueil Médicalisé
- **FH :** Foyer d'Hébergement
- **FV :** Foyer de Vie
- **GEM :** Groupe d'Entraide Mutuelle
- **MAS :** Maison d'Accueil Spécialisée
- **SAVS :** Service d'Accompagnement à la Vie Sociale

HABITAT & ACCOMPAGNEMENT SPÉCIALISÉ

MAS Héliodore
24750 Boulazac Isle Manoire – Atur
- 54 places
- Adultes en situation de polyhandicap
- Accueil permanent / temporaire / de jour

EEAP Calypso
24750 Boulazac Isle Manoire – Atur
- 28 places
- Enfants et adolescents en situation de polyhandicap
- Accueil permanent / temporaire / de jour

FV-FAM Résidence Val de Dronne
24600 Ribérac
- 32 places (FAM)
- 9 places (FV)
- Adultes traumatisés crâniens
- Accueil permanent / temporaire

TRAVAIL

ESAT Osea
24420 Antonne et Trigonant
24750 Trélissac
24350 Tocane Saint Apre
- Environ 240 travailleurs
- Travailleurs en situation de handicap mental et/ou psychique
- Dispositif d'Emploi Accompagné
- Temps plein / Temps partiel

EA Osea
24450 Miallet

EA Restauvézère
24640 Saint Eulalie d'Ans

DIRECTION GÉNÉRALE

Siège social
24750 Boulazac Isle Manoire

HABITAT & VIE SOCIALE

FV La Peyrouse
24510 Saint Félix de Villadeix
- 20 places
- Adultes en situation de surdi-cécité
- Accueil permanent / temporaire

FV Lou Prat Doù Solelh
24600 Ribérac
- 38 places
- Adultes vieillissants en situation de handicap mental
- Accueil permanent / temporaire

FV Lysander
24330 Bassillac et Auberoche
- 75 places
- Adultes en situation de handicap mental
- Accueil permanent / temporaire / de jour / d'urgence

FV-FAM Le Bercail
24170 Sainte Foy de Belvès
- 16 places (FAM)
- 54 places (FV)
- Adultes en situation de handicap mental
- Accueil permanent

FH-SAVS-GEM Les Résidences de l'Isle
FH
- 40 places (Antonne et Trigonant)
- 30 places (Trélissac)
- Travailleurs en situation de handicap mental et/ou psychique
- Accueil permanent

SAVS
- 70 places
- Travailleurs en situation de handicap mental et/ou psychique
- Accompagnement permanent

Groupe d'Entraide Mutuelle
- *Accueil dans les locaux sur Périgueux*
- Personnes cérébro-lésées vivant à leur domicile

Orientation 1

Placer au coeur de tous les accompagnements la notion de parcours

Défi 1 : Renforcer l'accompagnement aux différentes étapes du parcours de vie des personnes en situation de handicap

Le renforcement de l'accompagnement suppose la rencontre de l'ensemble des parties prenantes de l'Apei Périgueux (personnes, familles, professionnels, partenaires) autour des besoins et des attentes des personnes pour faciliter les parcours de vie.

Nos intentions pour répondre à ce défi

- Soutenir les personnes en situation de handicap et leurs familles pour leur permettre d'identifier les solutions correspondant à leurs besoins et à leurs attentes
- Faciliter la communication et veiller à la capacité de la personne à exprimer ses besoins et ses attentes quant à son parcours de vie
- Anticiper et repérer les moments-clés des parcours de vie pour s'adapter aux besoins et aux attentes des personnes

Défi 2 : Permettre à chacun de trouver sa place dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap vers l'autodétermination

L'accompagnement des personnes vers l'autodétermination suppose de faire évoluer des pratiques et des postures chez l'ensemble des parties prenantes de l'Apei Périgueux (personnes, familles, professionnels, partenaires). Le principe d'autodétermination doit permettre à chacun de trouver sa « juste place » dans l'accompagnement de ce processus, en facilitant le partage des expertises.

L'autodétermination, qu'est-ce que c'est ?

L'autodétermination est l'ensemble des habiletés et des attitudes, chez une personne, lui permettant d'agir directement sur sa vie en effectuant librement des choix non influencés par des agents externes indus.

Nos intentions pour répondre à ce défi

- Penser les projets de l'association et des établissements en triple expertise
- Décliner le principe de l'autodétermination au niveau de l'association, des établissements et services, du soutien à l'association Nous aussi
- Accompagner l'expertise de toutes les parties prenantes sur le principe d'autodétermination

Défi 3 : Développer les passerelles entre établissements et entre établissements et l'environnement

La capacité des personnes à s'inscrire dans une dynamique de parcours implique de rendre effectives les passerelles entre les établissements de l'Apei Périgueux et avec l'environnement. Il s'agit donc de renforcer l'information des professionnels et des partenaires pour leur permettre d'accompagner les personnes dans leurs parcours en s'ajustant à leurs besoins et à leur évolution.

Nos intentions pour répondre à ce défi

- Organiser des journées de rencontre entre établissements de l'Apei pour permettre à l'ensemble des professionnels de découvrir l'étendue de l'offre de services proposée
- Développer une culture de l'inclusion chez les partenaires
- Interpeler les élus et les autorités sur les besoins non couverts, leur proposer des pistes de travail

Défi 4 : Être en veille sur les outils de communication adaptée favorisant l'expression des personnes

La diversité des publics accompagnés et leur inégale capacité à s'exprimer impliquent, en vue de les aider à réaliser leur autodétermination, de leur fournir des outils les aidant à mieux communiquer avec leur environnement : familles, professionnels, etc. L'Apei Périgueux dispose d'expertises au sein de ses établissements, qu'il est nécessaire de rendre plus visibles et d'enrichir.

Nos intentions pour répondre à ce défi

- Repérer nos atouts et nos faiblesses en matière de communication adaptée
- Développer l'expertise des professionnels sur l'utilisation des outils de communication adaptée

Orientation 2

Innover pour mieux répondre aux besoins des personnes et des familles

Défi 1 : Diversifier la palette des solutions d'habitat

Un nombre croissant de personnes en situation de handicap aspirent, à un moment de leurs parcours de vie, à expérimenter la vie dans un logement autonome. Il est important, pour l'Apei Périgueux, de développer de nouvelles réponses à ces attentes, dans une logique permettant les essais et les retours en arrière, en s'appuyant sur le travail avec les partenaires (bailleurs sociaux, promoteurs, services d'aide à domicile), afin de sécuriser la vie des personnes dans ce type de logements.

Nos intentions pour répondre à ce défi

- Assumer une fonction de tiers de confiance auprès des propriétaires et des bailleurs
- Renforcer les coopérations avec les acteurs de l'habitat
- Pérenniser l'accompagnement des personnes dans leur logement
- Permettre le droit au retour en établissement

Défi 2 : Proposer de nouvelles réponses en matière de prévention et d'accès aux soins

À l'échelle du territoire couvert par l'Apei Périgueux, le manque de professionnels de santé pose un certain nombre de problèmes en termes de fluidité des parcours de santé des personnes en situation de handicap. Il est donc nécessaire de renforcer l'action d'aller vers ces professionnels, de leur faire connaître le handicap et l'Apei Périgueux. Il paraît également important d'adapter l'offre interne de soins proposée par l'Apei Périgueux à l'évolution des besoins.

Nos intentions pour répondre à ce défi

- Faire valoir les expertises des professionnels de l'Apei Périgueux auprès des autres professionnels de santé
- Sensibiliser les établissements de santé (centres hospitaliers, cliniques, ...) à l'accueil et à l'accompagnement médical des personnes en situation de handicap
- Développer la mission de prévention-santé.
- Inviter des professionnels de santé à participer aux formations des professionnels de l'Apei Périgueux

Défi 3 : Proposer de nouvelles réponses en matière d'accompagnement du vieillissement des personnes et de leurs familles

L'Apei Périgueux doit anticiper et accompagner le vieillissement des personnes et de leurs familles. L'Apei Périgueux entend faire respecter le principe du droit à la dignité pour l'accompagnement du vieillissement, notamment par la montée en compétences de ses professionnels et le travail avec des partenaires, afin d'expérimenter des réponses adaptées.

Nos intentions pour répondre à ce défi

- Rechercher des coopérations pour proposer une palette de solutions adaptées aux différents parcours de vie
- Soutenir les familles dont les proches vieillissent
- Soutenir les personnes dont les familles vieillissent
- Nourrir et s'alimenter des réflexions du réseau Unapei sur les enjeux d'accompagnement du vieillissement

Défi 4 : Proposer de nouvelles réponses pour accompagner l'inclusion des personnes par le travail

L'Apei Périgueux propose déjà un certain nombre de solutions aux personnes accompagnées pour travailler dans des environnements qui leur conviennent et leur permettent de s'épanouir. Il s'agit de poursuivre et d'intensifier ce mouvement, en permettant à davantage de personnes de découvrir le travail en milieu ordinaire, en développant les mobilités au sein du pôle travail et en s'assurant que les compétences des personnes soient reconnues, aussi bien en interne qu'en externe.

Nos intentions pour répondre à ce défi

- Renforcer l'écoute et la prise en compte des envies de mobilité des personnes
- Réussir la transformation de l'ESAT
- Développer les passerelles favorisant l'accès au travail protégé et au travail adapté en tenant compte compte des rythmes et capacités de chacun
- Développer l'accès à l'emploi ordinaire : découverte, sensibilisation, accompagnement, etc.

Défi 5 : Renforcer l'accès à la scolarisation

L'Apei Périgueux souhaite continuer à innover pour apporter des réponses en matière de scolarisation adaptée des enfants et des adolescents, en vue de leur permettre de développer leurs compétences et, ainsi, de les accompagner à la fois sur le chemin de l'autodétermination et de l'inclusion.

Nos intentions pour répondre à ce défi

- Permettre la scolarisation de tous les enfants et adolescents par tous les moyens possibles
- Bénéficier d'un temps de scolarisation adapté, au sein de l'établissement ou en externe
- Répondre aux attentes des familles

Défi 6 : Renforcer l'offre de service aux familles

En tant qu'association parentale, l'Apei Périgueux doit apporter des solutions et des réponses aux besoins des parents, au-delà même de l'accompagnement de leur proche. Le répit, la pair-aidance, le partage d'expériences entre pairs, la valorisation de la connaissance du handicap, etc. sont autant de besoins sur lesquels l'Apei Périgueux doit, dès aujourd'hui, renforcer son impact. Il en va évidemment de son avenir.

Nos intentions pour répondre à ce défi

- Renforcer la proximité avec les familles pour recueillir leurs besoins et leurs attentes
- Développer l'offre de répit pour les aidants
- Nourrir l'expertise parentale par des interventions sur des thématiques précises : droit de vote des personnes en situation de handicap, passage à l'âge adulte / à la retraite, etc.

Orientation 3

Renforcer la capacité à coopérer pour rendre la société plus inclusive

Défi 1 : Rendre l'Apei Périgueux visible

L'Apei Périgueux, alors qu'elle existe sur le territoire depuis 1970, semble aujourd'hui insuffisamment connue, en particulier du grand public et des partenaires potentiels. Il s'agit là de faire reconnaître nos accompagnements, nos activités et les compétences des personnes.

Nos intentions pour répondre à ce défi

- Définir et mettre en œuvre une stratégie de communication adaptée à nos enjeux de visibilité
- Faire relayer par les institutions les informations relatives aux services et aux actions de l'Apei Périgueux

Défi 2 : Encourager la participation des personnes à la vie sociale du territoire

L'Apei Périgueux souhaite renforcer la capacité des personnes en situation de handicap à participer pleinement à la vie sociale du territoire. Pour cela, il est important de travailler avec nos partenaires, de promouvoir et faire connaître l'offre territoriale aux personnes.

Nos intentions pour répondre à ce défi

- Mutualiser les partenariats existants au sein de chaque établissement au niveau de l'Apei Périgueux
- Adapter l'organisation des établissements pour faciliter la participation des personnes à la vie sociale du territoire
- Sensibiliser et soutenir l'environnement à l'accueil et à la participation des personnes en situation de handicap

Défi 3 : Promouvoir la culture de la coopération et du réseau

L'amélioration de l'accompagnement des personnes nécessite de renforcer les liens et les capacités à coopérer, aussi bien en interne qu'en externe. L'Apei Périgueux souhaite donc développer la culture du partenariat pour toutes les dimensions de l'accompagnement des personnes en situation de handicap.

Nos intentions pour répondre à ce défi

- Développer des partenariats pour répondre aux besoins et aux attentes des personnes
- Faciliter les relations entre l'Apei Périgueux et les acteurs locaux
- Favoriser les rencontres et les échanges entre professionnels de l'Apei Périgueux

Orientation 4

Réaffirmer la militance de l'association

Défi 1 : Garantir l'accès aux droits des personnes et des familles

Aujourd'hui, les évolutions législatives, la complexité et la dématérialisation des procédures administratives empêchent un nombre croissant de personnes et de familles d'accéder à leurs droits. Il est donc important de fournir un certain nombre de ressources à chacun pour exercer leurs droits. Par ailleurs, il est nécessaire de mener un travail pédagogique auprès des familles, pour leur donner envie de s'impliquer dans les actions associatives de défense des droits individuels et collectifs, la raison d'être de l'Apei Périgueux

Nos intentions pour répondre à ce défi

- Développer des partenariats avec les organismes sociaux (MDPH, CMS, CCAS, CAF, etc.) ou d'autres acteurs
- Innover dans les modalités d'animation de la vie associative : mise en place du tutorat pour les nouvelles familles, pair-aidance, formations, bénévolat ponctuel, nouvelles commissions, etc.

Défi 2 : Peser sur les politiques du handicap et la transformation de l'offre en lien avec nos valeurs

Association militante gestionnaire d'établissements, l'Apei Périgueux doit pouvoir insuffler ses valeurs dans la construction des nouvelles politiques du handicap et nourrir la réflexion des autorités, par exemple en lançant des alertes sur les besoins mal ou non couverts.

Nos intentions pour répondre à ce défi

- Organiser des rencontres régulières avec nos partenaires institutionnels
- Organiser des journées ouvertes aux personnes accompagnées, aux familles et aux professionnels pour renforcer la culture commune autour du projet associatif
- Diversifier les représentants de l'Apei Périgueux siégeant au sein d'instances (MDPH, ...) les former, les accompagner pour leur permettre de porter les valeurs associatives
- Poursuivre l'implication et le travail de l'Apei Périgueux au sein de ses réseaux (Unapei, ANPSA, GPF, AFTC, UNEA)

Liste des partenaires de l'Apei Périgueux

- **AFTC :** Association des Familles de Traumatisés craniens et de Cérébro-lésés
- **ANPSA :** Association Nationale pour les Personnes SourdAveugles
- **CAF :** Caisse d'Allocations Familiales
- **CCAS :** Centre Communal d'Action Sociale
- **CMS :** Centres Médico-Sociaux
- **GPF :** Groupe Polyhandicap France
- **MDPH :** Maison Départementale pour les Personnes Handicapées
- **UNEA :** Union Nationale des Entreprises Adaptées
- **Unapei :** Union nationale des associations de parents et d'amis de personnes en situation de handicap

Défi 3 : Agir pour les professionnels, pour donner du sens à leur engagement

Tous les professionnels de l'association, par leur engagement quotidien, sont les artisans de la qualité des accompagnements proposés aux personnes en situation de handicap et à leur famille. L'Apei Périgueux doit donc poursuivre le travail de lobbying pour permettre la reconnaissance et l'amélioration de la situation des professionnels du médico-social.

Nos intentions pour répondre à ce défi

- Poursuivre notre mobilisation auprès des acteurs publics sur la reconnaissance des professionnels
- Développer de façon continue les compétences et les expertises des professionnels pour garantir des accompagnements à la hauteur des besoins
- Adapter l'organisation du travail et le management pour garantir la pérennité et la qualité des accompagnements.
- Améliorer la qualité de vie et les conditions de vie au travail
- Valoriser l'expertise des professionnels en externe et en interne

Défi 4 : Mettre en oeuvre une politique de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO)

L'Apei Périgueux souhaite s'engager dans une politique "RSO", afin de répondre aux enjeux de notre temps et aux attentes formulées en ce sens par les professionnels, les familles et les personnes accompagnées.

La Responsabilité Sociétale des Organisations, qu'est-ce que c'est ?

La RSO est la gestion par une entité de ses impacts économiques, sociaux et environnementaux. Elle représente l'un des moyens privilégiés pour réaliser les 17 objectifs de développement durable (ODD) fixés dans le cadre de l'ONU. Elle trouve comme cadre de référence la norme internationale ISO 26000 qui propose aux organisations d'orienter leurs stratégies et leurs pratiques vers un comportement plus responsable.

Nos intentions pour répondre à ce défi

- Nourrir les réflexions de l'Apei Périgueux et identifier de bonnes pratiques pouvant être mises en oeuvre
- Élaborer la politique RSO de l'association et définir des objectifs atteignables

Apei Périgueux
Vivons ensemble nos différences

Vivons ensemble nos différences

Apei Périgueux
1 Av. hélène Boucher, 24750 Boulazac Isle Manoire
05 53 08 20 87
siege@apei-perigueux.fr